

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-799/SG/CD De la Chambre des Députés fixant et définissant l'emprise du boulevard 18, quartiers 1 et 2, et déterminant la hauteur maximum des immeubles bordant cette voie

n° 72-799/SG/CD De la

Ministère
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication
12 mai 1972

Numéro JO
n° 11 du 10/06/1972

Date du numéro
10 juin 1972

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 258/7° L du 12 mai 1972 de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars t des Issas fixant et définissant l'emprise du boulevard 18, juartiers 1 et 2, et déterminant la hauteur maximum des imrieubles-pordant cette voilet